

DIRECTIVES DE LA CSA POUR LA POSE DE BARDEAUX

L'Association canadienne de normalisation (CSA) soutient un comité technique des matériaux de couverture, dont la mission est notamment de rédiger des normes de rendement relatives aux bardeaux d'asphalte. Le comité est d'avis que, pour obtenir la satisfaction optimale des consommateurs, la pose correcte de ces bardeaux est tout aussi importante que la qualité des produits. Ainsi, le comité a rédigé et publié un document complet sur la pose des bardeaux, et le met à la disposition des propriétaires.

Ce document : CSA 123.51, actualise des renseignements antérieurs, pour y inclure les innovations et les perfectionnements survenus dans le marché de la couverture résidentielle. Certains des aspects essentiels dont le document traite concernant l'emploi et la pose de bardeaux, sont :

- Les produits résidentiels tels que les bardeaux stratifiés, les sous-couches synthétiques, les protecteurs d'avant-toit autocollants et les accessoires spécialisés comme les bandes de départ et les faîtières.
- Des dessins et graphiques améliorés illustrant les détails de construction.
- Des notes explicatives qui donnent des renseignements complémentaires détaillés sur l'utilisation et la pose correctes.
- Le document combine également les techniques et les matériaux nécessaires pour obtenir un rendement optimal sur diverses pentes de toits.

CASMA et ses compagnies-membres adhèrent sans réserve au contenu du document, auquel il est fait renvoi dans le Code national du bâtiment du Canada. Pour tous renseignements complémentaires, ou pour obtenir un exemplaire de ce document, veuillez vous rendre sur le site web de la CSA, à <http://shop.csa.ca/>.

Pour tous renseignements complémentaires à ce sujet ou autres questions techniques visant les bardeaux d'asphalte, vous pouvez nous écrire par courriel à casma@casma.ca, ou visiter notre site internet : www.casma.ca. Les renseignements présentés dans cette fiche sont de nature générale et ne sauraient remplacer l'avis d'un couvreur professionnel ou les directives d'emploi ou de pose du fabricant. Les consommateurs sont mis en garde contre les risques d'accidents que présente le travail sur des toits, et avant de s'y lancer eux-mêmes, sont invités à suivre l'avis de CASMA : faire appel à des entrepreneurs qualifiés. La présente fiche peut être reproduite avec la permission des auteurs, à condition qu'elle le soit entièrement, sans modification, et avec la mention des droits d'auteur de CASMA.